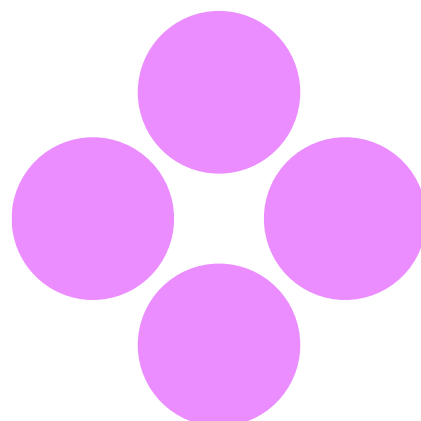




Budget 2023
**RAPPORT DE
PRESENTATION
BUDGET SUPPLEMENTAIRE
2023
VILLE / CANTINE**



Rapport de présentation – Budget supplémentaire 2023

I. LE BUDGET PRINCIPAL VILLE	3
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
1. <i>Les dépenses</i>	3
2. <i>Les recettes</i>	5
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	6
1. <i>Les dépenses</i>	6
2. <i>Les recettes</i>	7
II LE BUDGET ANNEXE CANTINE.....	9
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9
1. <i>Les dépenses</i>	9
2. <i>Les recettes</i>	9
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	10
1. <i>Les dépenses</i>	10
2. <i>Les recettes</i>	10

Le budget supplémentaire 2023, qui est une décision modificative particulière, a vocation à, d'une part, reprendre les résultats et les restes à réaliser constatés au compte administratif 2022 et, d'autre part, ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif.

En raison du passage en M57 en 2023 et uniquement cette année dans le cadre de la transition (modification de natures et fonctions), les résultats 2022 et les reports 2022 constatés en M14 ne peuvent apparaître dans la maquette du budget supplémentaire sur les premières pages du document budgétaire (états C1, C2 et C3) du budget principal et du budget annexe de la Cantine.

Il se décline autour de deux axes principaux :

- Constater la hausse de la fiscalité 1 votée au Conseil Municipal du 12 avril dernier
- Réduire la prévision de recours à l'emprunt avec principalement la reprise des résultats 2022 ;
- Ajuster le montant des dépenses conformément aux données actualisées dont la Ville dispose, notamment sur l'énergie.

Elle s'équilibre à 17,4 M€ en fonctionnement et à 22,6 M€ en investissement soit un montant total de 40,0 M€ pour les deux sections.

I. Le budget principal de la Ville

A. La section de fonctionnement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour 11 877,8 K€ avec un réajustement important à la suite de la reprise des résultats 2022. L'autofinancement est augmenté en conséquence.

1. Les dépenses

Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BS 2023	Crédits ouverts 2023
011 - Charges à caractère général	39 612 090,00	7 003 000,00	46 615 090,00
012 - Charges de personnel	81 100 000,00		81 100 000,00
014 - Atténuations de produits (péréquation - reversement)	20 325 000,00	65 300,00	20 390 300,00
65 - Autres charges de gestion courante	61 063 620,00	2 811 655,58	63 875 275,58
66 - Charges financières	4 150 000,00		4 150 000,00
67 - Charges spécifiques	217 300,00	154 000,00	371 300,00
68 - Dotations aux provisions	100 000,00	500 000,00	600 000,00
Sous-total écritures réelles	206 568 010,00	10 533 955,58	217 101 965,58
023 - Virement à la section d'investissement	563 150,00	1 343 800,00	1 906 950,00
042 - Opérations d'ordre entre section	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
TOTAL	222 131 160,00	11 877 755,58	234 008 915,58

a. Les charges à caractère général (chapitre 011)

La somme des crédits conduit à une augmentation du chapitre de 7 003 K€.

Il s'agit principalement de financer pour 6 900 K€ les augmentations de prix attendues cette année pour les postes énergie (électricité, gaz, chauffage urbain). La Ville se trouve confrontée à une hausse conséquente qui s'oriente vers un doublement du budget inscrit au BP 2023.

La Ville a également souhaité conforter le contrôle du stationnement payant sur voirie avec la mise à disposition d'agents appartenant à la société SAGS dans le cadre de leur délégation de service public. Cette prestation qui débutera en septembre est financée pour 70 K€.

Enfin des crédits sont inscrits pour l'assurance dommage ouvrage pour le gymnase des Renardières – projet Seine Europe (123 K€)

Les autres écritures de la section de fonctionnement concernent des transferts de crédits entre chapitres, ce qui est donc neutre pour l'équilibre du budget supplémentaire.

b. Les atténuations de produits (chapitre 014)

Des dégrèvements ont été accordés par les services fiscaux sur des résidences secondaires. La Ville ayant déjà perçu ces cotisations, ils ont opéré un prélèvement sur recettes de 65,3 K€ que la Ville doit désormais financer.

c. Les charges de gestion courante (chapitre 65)

Elles concernent :

- La revalorisation du FCCT que la Ville verse à Paris Ouest La Défense (POLD) annuellement pour environ 35 M€. La construction budgétaire de POLD impose à la Ville de provisionner par prudence et d'augmenter sa contribution à l'EPT en raison des incertitudes portant sur la fiscalité et le financement de la collecte et du traitement des déchets (renouvellement du marché en cours) qui subissent les hausses des coûts de l'énergie (+1,3 M€)
- Le remboursement de l'avance faite à la Ville en 2021 portant sur la perte de recettes liée au COVID pour 771,3 K€ les recettes.
- La hausse de la subvention versée au budget annexe de la Cantine pour 450 K€ en raison de la hausse du coût du nouveau marché de liaison froide avec ELIOR à compter du 1/09/2023.
- L'ajustement de la participation de la Ville au contingent incendie dont le solde de l'exercice passé n'est connu que l'année suivante, soit un besoin supplémentaire pour 2023 de 155 K€.
- L'augmentation du poste des intérêts moratoires de 45,4 K€ que la Ville doit verser dans le cadre d'un contentieux jugé en mars dernier lié à la reconstruction du gymnase du Pompidou.

d. Les charges spécifiques (chapitre 67)

Ce chapitre ne concerne désormais en M57 que les annulations de titres sur les exercices antérieurs et l'enveloppe prévue au BP 2023 doit être abondée de 154 K€ pour faire face à d'éventuelles demandes d'annulations.

e. Les provisions pour risques (chapitre 68)

La Ville est propriétaire de locaux tertiaires qu'elle met en location et se retrouve confrontée à des impayées de loyers dont une partie des fonds pourrait ne jamais être recouvrée. Le Trésor Public a mis en place des échéances qui sont difficilement tenues par le redevable.

Il est proposé de provisionner la somme de 500 K€ correspondant à la dette actuelle de ce locataire.

f. Les opérations d'ordre et financières

Avec l'intégration du résultat de l'exercice 2022, il est nécessaire d'ajuster à la hausse le virement à la section d'investissement et de le porter à 1 907 K€ (+ 1 343,8 K€) au lieu de 563,2 K€ initialement inscrits au budget primitif.

2. Les recettes

Recettes de fonctionnement	BP 2023	BS 2023	Crédits ouverts 2023
013 - Atténuations de charges	686 000,00		686 000,00
70 - Produits des services	15 070 960,00		15 070 960,00
73 - Impôts et taxes	105 851 670,00		105 851 670,00
731 - Fiscalité locale	89 080 000,00	10 561 173,00	99 641 173,00
74 - Dotations, subventions et participations	7 355 140,00	106 350,00	7 461 490,00
75 - Autres produits de gestion courante	2 830 665,00		2 830 665,00
78 - Reprises de provisions	456 725,00	150 000,00	606 725,00
Sous-total écritures réelles	221 331 160,00	10 817 523,00	232 148 683,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	800 000,00		800 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté		1 060 232,58	1 060 232,58
TOTAL	222 131 160,00	11 877 755,58	234 008 915,58

Ce budget supplémentaire permet d'intégrer la croissance de la fiscalité issue de la revalorisation du taux de taxe foncière et des bases de la fiscalité communiquées par les services fiscaux.

a. Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les services fiscaux ont communiqué fin mars la fiscalité prévisionnelle pour l'année 2023. Avec la revalorisation du taux de taxe foncière, qui a été votée lors du Conseil Municipal du 12 avril dernier, et la notification des bases, il est possible de revoir à la hausse le produit fiscal attendu de 9,9 M€, à 86 M€.

Un complément sur les recettes de taxe de séjour est également pour un montant de 698 K€, la tendance de perception est meilleure qu'attendue et des régularisations ont été réalisées vis-à-vis d'hôteliers qui avaient tardé à verser leur contribution.

b. Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

La Ville a été notifiée en mars 2023 d'un solde de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) positif qui s'élève à 70,4 k€ qu'il convient d'inscrire en prévisions.

Avec la notification des bases fiscales, les montants des allocations compensatrices ont été fixés, ce qui permet d'ajuster celle portant sur les exonérations de taxe foncière de + 36 K€.

c. Les reprises de provisions

Une reprise de provisions de 150 K€ est opérée pour permettre de solder le paiement de l'opération de construction du gymnase Pompidou.

d. Le résultat de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Enfin, est repris en « Résultat de fonctionnement reporté » la part du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022 tel que réparti par la délibération d'affectation du résultat votée lors du conseil du 19 juin 2023 pour 1 060,2 K€.

B. La section d'investissement

Elle s'équilibre en augmentation de 25 359,6 K€. Ce budget supplémentaire permet d'inscrire le déficit d'investissement déterminé lors du compte administratif 2022 ainsi que les restes à réaliser et constate une baisse du recours à l'emprunt pour l'équilibre du budget.

1. Les dépenses

Dépenses d'investissement	BP 2023	BS 2023	Crédits ouverts 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves (dont FCTVA)	25 000,00	108 000,00	133 000,00
13 - Subventions d'investissement	25 000,00		25 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	3 972 750,00		3 972 750,00
204 - Subventions d'équipements versées	2 354 000,00	195 000,00	2 549 000,00
21 - Immobilisations corporelles	22 018 900,00	2 100 000,00	24 118 900,00
23 - Immobilisations en cours	27 633 100,00	-1 839 200,00	25 793 900,00
16 - Emprunts	12 190 030,00		12 190 030,00
Restes à réaliser		11 389 749,72	11 389 749,72
Sous-total écritures réelles	68 218 780,00	11 953 549,72	80 172 329,72
040 - Opérations d'ordre entre section	800 000,00		800 000,00
041 - Opérations patrimoniales	1 500 000,00		1 500 000,00
001 - Déficit d'investissement reporté		13 406 064,77	13 406 064,77
TOTAL	70 518 780,00	25 359 614,49	95 878 394,49

a. Les dépenses d'équipement

Concernant le chapitre 10, sont ajoutés 108 K€ de remboursement de taxe d'aménagement sollicités par l'administration fiscale pour le permis de construire d'un promoteur qui a été annulé.

En matière d'équipements, il s'agit :

- Sur le chapitre 23
 - d'inscrire pour 160 k€ des crédits de l'opération de construction du gymnase Pompidou pour permettre le paiement du solde du contentieux portants sur cette opération
 - de prévoir une enveloppe de 100 K€ pour le versement des avances pour les marchés de travaux en programmation annuelle
- Sur le chapitre 204, la subvention d'équipement en faveur du restaurant communal est inscrite à hauteur de 195 K€ permettant de financer des dépenses complémentaires et de provisionner des travaux

Les autres écritures de la section d'investissement concernent des transferts de crédits entre chapitres (notamment les crédits pour l'école Mermoz, soit + 2,1 M€ dans le tableau sur le chapitre 21 venant du chapitre 23), ce qui est donc neutre pour l'équilibre du budget supplémentaire.

b. Les opérations d'ordre et financières

A la suite de la clôture du compte administratif 2022, il est repris d'une part, le déficit d'investissement reporté pour 13,4 M€ et d'autre part les restes à réaliser de l'exercice 2022 pour 11,4 M€.

Les principaux restes à réaliser (dépenses engagées en 2022 mais non réalisées) sont les suivants :

- 1 472 K€ pour les subventions de surcharges foncières auprès des bailleurs sociaux ;
- 1 097 K€ pour la taxe de création des places de stationnement pour le parking Charras (réclamation en cours) ;
- 964 K€ pour les travaux de voirie, d'éclairage public et d'escalators ;
- 805K€ pour de l'acquisition de logiciels et matériels informatiques et 115 K€ pour des prestations d'études pour le guichet numérique.
- 646 K€ pour les travaux dans les bâtiments scolaires dont l'école Mermoz pour 327 K€ ;
- 593 K€ pour les travaux dans les équipements sportifs dont 192 K€ pour le complexe JP Rives et 145 K€ pour la piscine Charras ;
- 347 K€ pour des travaux de vidéoprotection ;
- 282 K€ pour des acquisitions de véhicules ;
- 237 K€ pour des travaux pour l'espace Carpeaux ;
- 262 K€ pour des travaux de sécurité incendie ;

2. Les recettes

Recettes d'investissement	BP 2023	BS 2023	Crédits ouverts 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves (dont FCTVA)	4 250 000,00	1 340 000,00	5 590 000,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		22 308 814,49	22 308 814,49
13 - Subventions d'investissement	15 975 630,00		15 975 630,00
16 - Emprunts	29 630 000,00	-2 120 000,00	27 510 000,00
024 - Cessions	3 600 000,00		3 600 000,00
Restes à réaliser		2 487 000,00	2 487 000,00
Sous-total écritures réelles	53 455 630,00	24 015 814,49	77 471 444,49
021 - Virement de la section de fonctionnement	563 150,00	1 343 800,00	1 906 950,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	15 000 000,00		15 000 000,00
041 - Opérations patrimoniales	1 500 000,00		1 500 000,00
TOTAL	70 518 780,00	25 359 614,49	95 878 394,49

La ville a perçu début mai 2023 la totalité du FCTVA alloué pour 2023 et il est nécessaire d'ajuster la prévision du BP 2023 à + 1 340 K€.

A la suite de la clôture budgétaire et à l'affectation des résultats, une somme de 22 309 K€ est capitalisée de la section de fonctionnement en recettes d'investissement.

De la même manière qu'en dépenses, il est proposé de reprendre les restes à réaliser en recettes correspondant à des subventions notifiées et des cessions en cours de finalisation, mais non perçues en 2022.

Les restes à réaliser de recettes s'élèvent pour 2022 à 2 487 K€ et concernent :

- des subventions pour les travaux suivants :
 - 52 K€ pour la restauration de la mare du Parc Mandela (DRIEAT)
 - 600 K€ pour les travaux de chauffage urbain (Région Ile de France)
- Des cessions :
 - 1 714,5 K€ pour l'immeuble 5 rue Adélaïde
 - 120 K€ pour le fonds de commerce 59 rue de Bezons

Concernant les opérations d'ordre, il est nécessaire d'inscrire l'augmentation du virement de la section de fonctionnement de 563,2 K€ à 1 907 K€.

En conséquence, la ligne des emprunts est réajustée à la baisse de – 2 120 K€. Le besoin d'emprunt pour 2023 est ainsi ramené, à ce stade, à 27 510 K€ maximum et tiendra compte du niveau de réalisation des dépenses d'équipement pour sa réalisation.

Ce budget supplémentaire 2023 est équilibré en fonctionnement et en investissement.

II Le budget annexe cantine

Comme pour le budget principal, le budget supplémentaire permet de reprendre des résultats et restes à réaliser 2022 et d'ajuster le budget aux nouvelles prévisions pour le second semestre 2022.

A. La section de fonctionnement

En section de fonctionnement, elle s'équilibre à 419,6 K€.

1. Les dépenses

Il s'agit principalement de financer les dépenses liées à la hausse des prix des denrées alimentaires et de la maintenance et du nouveau marché liaison froide pour 400 K€.

A celles-ci s'ajoutent 20 K€ pour financer les admissions en non-valeurs constatées lors du Conseil Municipal du 19 juin.

Dépenses de fonctionnement	BP 2023	BS 2023	Crédits ouverts 2023
011 - Charges à caractère général	5 143 600,00	399 570,89	5 543 170,89
012 - Charges de personnel	3 115 000,00		3 115 000,00
65 - Autres charges de gestion courante		20 020,00	20 020,00
67 - Charges spécifiques	410,00		410,00
Sous-total écritures réelles	8 259 010,00	419 590,89	8 678 600,89
042 - Opérations d'ordre entre section	270 000,00		270 000,00
TOTAL	8 529 010,00	419 590,89	8 948 600,89

2. Les recettes

Un ajustement de la subvention communale est prévu à hauteur de 450 K€ pour faire face à l'augmentation des charges à caractère général.

Est également inscrite une prévision de 25 K€ portant sur la subvention AGRIMER.

Enfin le budget supplémentaire après l'adoption du Compte administratif 2022 permet de reprendre le résultat de clôture. En section de fonctionnement, il s'agit d'un excédent de 34,6 K€.

Recettes de fonctionnement	BP 2023	BS 2023	Crédits ouverts 2023
70 - Produits des services	3 530 000,00	-90 000,00	3 440 000,00
74 - Dotations, subventions et participations	4 880 000,00	475 000,00	5 355 000,00
75 - Autres produits de gestion courante		10,00	10,00
Sous-total écritures réelles	8 410 000,00	385 010,00	8 795 010,00
042 - Opérations d'ordre entre section	119 000,00		119 000,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté		34 590,89	34 590,89
TOTAL	8 529 000,00	419 600,89	8 948 600,89

B. La section d'investissement

En section d'investissement la décision modificative s'équilibre à 254,1 K€.

1. Les dépenses

Il est proposé de compléter le chapitre des acquisitions de matériel pour 232 K€ afin d'inscrire une provision pour acquisition et remplacement de matériel pour la cuisine centrale et les offices des crèches et d'écoles.

Les restes à réaliser de l'exercice 2022 reportés sur l'exercice 2022 s'élèvent à 22,1 K€.

Dépenses d'investissement	BP 2023	BS 2023	Crédits ouverts 2023
21 - Immobilisations corporelles	214 700,00	231 988,55	446 688,55
Restes à réaliser		22 154,99	22 154,99
Sous-total écritures réelles	214 700,00	254 143,54	468 843,54
040 - Opérations d'ordre entre section	119 000,00		119 000,00
TOTAL	333 700,00	254 143,54	587 843,54

2. Les recettes

Les principaux ajustements concernent l'actualisation du montant de FCTVA versé par la Préfecture début mai (-25 K€) et l'inscription d'une subvention d'investissement pour financer des dépenses complémentaires (armoires froides) et de provisionner des travaux.

Enfin le budget supplémentaire après l'adoption du Compte administratif 2022 permet de reprendre le résultat de clôture. En section d'investissement, il s'agit d'un excédent de 60,7 K€.

Recettes d'investissement	BP 2023	BS 2023	Crédits ouverts 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves (dont FCTVA)	50 000,00	-25 000,00	25 000,00
13 - Subventions d'investissement	13 700,00	218 400,00	232 100,00
Sous-total écritures réelles	63 700,00	193 400,00	257 100,00
040 - Opérations d'ordre entre section	270 000,00		270 000,00
001 - Excédent d'investissement reporté		60 743,54	60 743,54
TOTAL	333 700,00	254 143,54	587 843,54